



Bruges

R É G L E M E N T D U S E M I - M A R A T H O N E T D E L A V I R É E D E S J A L L E S

ARTICLE 1 : COURSES NATURE

Course de 21.100km et course de 10km traversant les Jalles. Circuit entièrement sécurisé pendant la durée de la course. Les concurrents s'engagent à respecter la nature en ne jetant ni papier, ni détritrus le long du circuit.

Les circuits : du semi-marathon, de la virée des Jalles et de la randonnée pédestre sont formellement interdits à toutes les personnes non inscrites officiellement (vélos, rollers, poussettes, animaux ... ou autres accompagnants).

ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS

La course du semi-marathon des Jalles, est ouverte à partir de la catégorie « juniors » (année de naissance 2005/2006).

La course de 10 km la Virée des Jalles, est ouverte à partir de la catégorie « cadets » (année de naissance 2007/2008), présentation d'une autorisation parentale de participation avec le certificat médical.

LES INSCRIPTIONS PEUVENT SE FAIRE :

> Soit par courrier ou par mail en utilisant un bulletin d'inscription qui peut être téléchargé sur le site www.semimarathondesjalles.fr dédié à cet évènement.

> Soit sur place (inscriptions limitées) : Le samedi 15 juin de 9h à 12h et le dimanche 25 juin de 7h à 8h30 à la salle Jacques Majau - Avenue de Verdun à Bruges,

Chaque coureur devra fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou course à pied en compétition datant de moins d'un an (il sera conservé par l'organisateur) ou une licence adaptée (FFA, Athlé-compétition, Athlé'loisir running, pass'running, FSCF, FSGT et UFOLEP portant la mention athlétisme.)

Participation aux frais:

Semi-marathon des Jalles : **16€** en pré-vente et **20€** à partir du 10 juin 2024.

La virée des Jalles (10km) : **12€** en pré-vente et **16€** à partir 10 juin 2024.

L'inscription ne pourra être prise en compte que si le dossier est complet : bulletin complété, certificat médical/copie de licence, pour les mineurs autorisation parentale (course des 10km), chèque à l'ordre de Régie multi-services sports de Bruges. Aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 3 : REMISE DES DOSSARDS

> Samedi 15 juin de 9h à 12h à la Salle Jacques Majau - Avenue de Verdun à BRUGES 33520.

> Le jour de l'épreuve à partir de 7h00 même lieu.

ARTICLE 4 : DÉPART DES COURSES

Départ à 9h00 rue Jules Ladoumègue. L'arrivée a lieu sur la piste d'athlétisme du stade Albert Galinier.

ARTICLE 5 : ACCUEIL ET RAVITAILLEMENT

Possibilité de douches à l'arrivée sur le complexe sportif. Points d'eau et ravitaillement sur le parcours.

ARTICLE 6 : RÉCOMPENSES

Remise des prix à partir de 10h30 pour le 10km et 12h30 pour le Semi-Marathon. Lots divers.

ARTICLE 7 : ASSURANCES

L'organisateur est couvert par un contrat d'assurance.

Responsabilité Civile souscrite auprès de la PNAS Assurances Police n° OR205297.

Les coureurs non licenciés doivent être couverts par une assurance personnelle individuelle accident.

ARTICLE 8 : SÉCURITÉ

La sécurité est assurée par des signaleurs présents sur le parcours, un médecin urgentiste et un poste de secouristes de la Protection Civile.

Les coureurs s'engagent à respecter les dispositions concernant les contrôles anti-dopage selon l'article L 230-1 et suivants du code du sport.

ARTICLE 9 : ABANDONS

Tout coureur qui souhaite abandonner doit se présenter à un signaleur situé sur le parcours ou à un poste de ravitaillement pour y rendre son dossard. Passage obligatoire au Poste de secours de la plage de Bordeaux avant 12h00.

Au passage de la voiture balai, le coureur doit rendre son dossard. Il pourra terminer la course sous sa responsabilité.

ARTICLE 10 : DROIT À L'IMAGE

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir le Semi-marathon des Jalles. En vous inscrivant vous acceptez les conditions.

ARTICLE 11 : PUBLICATIONS DES RÉSULTATS

Les résultats seront publiés à l'arrivée des coureurs et sur le site internet www.semimarathondesjalles.fr.

Conformément à la loi dite «informatique et libertés», les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur le site en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr)